



Membre d'honneur  
le Dalai-Lama

Lettre ouverte

Paris, le 17 août 2015

Monsieur Ban Ki-moon  
Secrétaire Général  
Organisation des Nations Unies  
First Avenue at 46th Street  
New York, NY 10017  
États-Unis

Monsieur le Secrétaire Général,

L'adoption, le 30 juillet dernier par l'Assemblée générale des Nations Unies, de la 1<sup>ère</sup> résolution sur la « surveillance du trafic des espèces sauvages » est un espoir pour tous les défenseurs des animaux.

Si le braconnage est une menace qui s'ajoute à la destruction de l'habitat et au changement climatique, qui condamnent la biodiversité, **il ne faut toutefois pas minimiser l'impact de la chasse aux trophées qui n'épargne aucune espèce** : éléphants, girafes, lions, ours, rhinocéros... tous ces animaux menacés sont monnayables pour le plaisir de chasseurs fortunés qui tuent par jeu et vanité.

**Le pouvoir de l'argent permet de s'affranchir de toutes les règles**, il permet aussi de corrompre en profitant de la misère humaine, comme nous l'avons encore vu récemment avec le tristement célèbre lion Cecil victime d'un safari pervers.

Ma Fondation dénonce ce scandale depuis des décennies, en particulier lors des conférences CITES où les quotas de chasse sont scandaleusement arrangés « entre amis ». A cette honte s'ajoute celle du « canned hunting », très développé en Afrique du Sud où des milliers de condamnés sont élevés dans le but d'être tués, avec la complicité d'agences de tourisme, tours opérateurs spécialisés dans ce genre de trafic qui permet à de riches collectionneurs d'assouvir leur recherche d'un trophée.

**Le film « blood lions » est un témoignage effroyable sur cette pratique ignoble**, d'une lâcheté absolue puisque les félins sont incarcérés et abattus dans un espace clos, ce qui banalise et normalise un assassinat à bout portant de grands fauves et accentue, avec la prédation des braconniers, l'extinction de nombreuses espèces.

Monsieur le Secrétaire Général, dans la suite logique de votre résolution du 30 juillet, je vous demande d'intervenir d'urgence auprès du Secrétaire Général de la CITES afin de fixer un quota zéro et d'abolir à jamais toutes les demandes concernant ces scandaleux meurtres « sportifs » et « récréatifs ».

La prochaine conférence des Parties se tiendra l'année prochaine en Afrique du Sud, pays où la chasse aux trophées et le « canned hunting » sont très répandus et doivent être définitivement interdits ! **C'est écoeurée et les larmes aux yeux que j'attends de vous une forte prise de position, il y a urgence...**

Brigitte Bardot  
Présidente

**FONDATION BRIGITTE BARDOT**

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET EN DATE DU 21 FÉVRIER 1992

28, rue Vineuse - 75116 Paris - France • Tél. 01 45 05 14 60 • Fax 01 45 05 14 80 • CCP Paris 662 05T

fbf@fondationbrigittebardot.fr www.fondationbrigittebardot.fr